RAPPORT

Atelier Sous-Régional des organisations de pêche artisanale des pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) sur la gestion de la sardinelle

HÔTEL YUMA LODGE, SALY
DU 16 AU 17 SEPTEMBRE 2025



Siège Social : Route nationale, en face Station OMEGA Petroleum– Grand-Mbour/Mbour - Contact : Tel : Fax : +221 33 954 70 90 - +221 78 338 09 12 - +221 76 120 11 90 / BP : 1144 Mbour-Sénégal Site Web : caopa.org - Email : caopa.peche@gmail.com - Arrêté N° 01OO46/MINT/DGAT/DLA-PA du 01-07-2013, N.I.N.E.A : 006373295/0A9

1. INTRODUCTION

Les 16 et 17 septembre 2025, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) a organisé, à l'hôtel Yuma Lodge de Saly (Mbour), un atelier sous-régional sur la gestion durable de la sardinelle. Cette rencontre a réuni des hommes et femmes issus d'organisations de pêche artisanale des pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP).



Cet atelier s'inscrit dans la continuité de la 22ème session de la Conférence des Ministres de la CSRP, tenue à Dakar en juillet 2025, qui a réaffirmé l'engagement des États membres pour une gestion durable, intégrée et participative des ressources halieutiques. Les ministres ont exprimé leur volonté d'ancrer une gouvernance régionale plus inclusive, mobilisant toutes les parties prenantes, y compris les communautés de pêche.

C'est dans cette perspective que la CAOPA, avec l'appui financier de Fauna & Flora a organisé cette rencontre afin de garantir la participation structurée des professionnels de la pêche artisanale, hommes et femmes, pour que leurs savoirs et préoccupations soient intégrés dans les politiques régionales et les initiatives de gestion des petits pélagiques côtiers.
L'atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet sous-régional impliquant les partenaires suivants : CAOPA, Fauna & Flora, et de la Coalition pour des Accords de Pêche Équitables (CAPE), CSRP et PRCM.

2. OBJECTIFS DE L'ATELIER

- **Évaluer les impacts** des mesures de gestion de la sardinelle proposées ou mises en œuvre par les pays membres de la CSRP ;
- **Donner aux professionnels** de la pêche artisanale un espace de dialogue critique pour formuler des recommandations collectives sur une gouvernance durable et équitable de cette ressource, y compris les mécanismes de participation ;
- **Réfléchir sur la mise en place** de commissions mixtes transfrontalières de pêche artisanale (hommes et femmes) entre pays voisins (Mauritanie-Maroc, Sénégal-Mauritanie, Sénégal-Gambie, Sénégal-Guinée-Bissau) ;
- **Appuyer le développement** d'une approche régionale participative pour la gestion de la sardinelle, fondée sur la coopération directe entre les autorités, les communautés de pêcheurs et leurs organisations.

3. PARTICIPANTS

L'atelier a regroupé une quarantaine de participants composés d'hommes et de femmes appartenant à des organisations de pêche des pays membres de la CSRP : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, République de Guinée, Sierra Leone et Cabo Verde. Le Maroc, pays invité et observateur, a également pris part aux travaux, sa présence se justifiant par le fait que la sardinelle, ressource vitale pour la sécurité alimentaire, est une espèce migratrice longeant les côtes ouest-africaines. Sa gestion raisonnée, concertée et participative ne peut que bénéficier à l'ensemble des communautés de pêcheurs.

Ont également participé à cette rencontre : le Mali (pays continental), l'équipe de la CAOPA, la CAPE, la CSRP, la FAO, le PRCM, le CRODT (Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye), les radios communautaires, le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) du Sénégal, ainsi que divers partenaires techniques et participant(e)s en ligne.



4. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

4.1. Cérémonie d'ouverture

Après les prières d'usage pour un bon déroulement des travaux, l'ouverture de l'atelier a été présidée par le Représentant du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM), M. Coumba Ndoffène Diouf. La cérémonie a été marquée par plusieurs interventions significatives.

M. Gaoussou Gueye, Président de la CAOPA, a souligné l'importance socio-économique de la sardinelle en termes de fourniture de protéines animales aux populations ouest-africaines et de moyens d'existence durables pour les communautés côtières. Il a insisté sur le rôle de trait d'union que joue cette ressource entre les pays de la sous-région.

M. Gueye s'est appesanti sur la crise qui secoue les pêcheries de sardinelles, liée à une surexploitation des ressources, elle-même résultant d'une surcapitalisation des moyens de production. Il a rappelé le caractère migratoire de la sardinelle, dont la gestion nécessite la mobilisation, l'engagement et la conjugaison des efforts de toutes les communautés.

Clôturant son intervention, M. Gueye a formulé une série de recommandations aux États membres de la CSRP :

- **Baser** leurs plans d'aménagement sur des données scientifiques solides ;
- **Assurer** la transparence dans l'octroi des licences, la gestion et l'exploitation des ressources ;
- **Donner** une véritable place aux pêcheurs, aux femmes transformatrices et aux communautés dans toutes les décisions ;
- **S'engager** dans des formes de valorisation de la sardinelle qui créent de la valeur ajoutée et consolident les emplois dans le secteur des pêches.

M. Juan F. L. Sanchez, Représentant de l'ONG Fauna & Flora, a rappelé que l'atelier s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste et en constitue la première étape vers la poursuite de ses objectifs. Il a adressé ses remerciements à la CAOPA, la CAPE, le PRCM et la CSRP, partenaires du projet, ainsi qu'à la FAO pour son soutien, avant de souhaiter plein succès aux travaux.

Dr Mika Diop, Représentant de la CSRP, a insisté sur l'importance capitale que revêt ce projet pour l'institution sous-régionale et s'est réjoui de l'approche participative, inclusive et holistique adoptée pour l'organisation de l'atelier. Il a rappelé largement le besoin et l'intérêt d'une gestion concertée des ressources de sardinelles.

Dr Diop a souligné que le fondement de la crise que traversent les pêcheries de sardinelles est l'excès d'effort de pêche déployé sur les ressources, qu'il convient de réduire de façon drastique. Il a exprimé son attente de recommandations phares dans ce sens à l'issue de l'atelier.

Discours d'ouverture officielle

Représentant Madame le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime, **M. Coumba Ndoffène D**iouf a exprimé tout le plaisir qu'il éprouve à procéder à l'ouverture des travaux. Il a remercié tous les participants pour avoir effectué le déplacement malgré les fortes pluies de la veille.

M. Diouf a précisé que la sardinelle fait partie des stocks partagés allant du sud du Maroc à la Guinée-Bissau et que sa gestion ne doit pas être isolée. Il a qualifié cet atelier de belle initiative de la CAOPA et a apporté les vifs remerciements de Madame le Ministre des Pêches à l'endroit du Président de la CAOPA.

Il s'est dit convaincu que les travaux de l'atelier permettront d'aboutir à des résultats plus que probants et a invité l'ensemble des délégués des organisations professionnelles membres des pays de la CSRP à faire le plaidoyer auprès de leurs différentes autorités. En ce qui concerne le Sénégal, il a assuré que les conclusions seront utilisées et capitalisées par le département ministériel.

M. Diouf, au nom de Madame le Ministre des Pêches, a déclaré ouverts les travaux de l'atelier sur la gestion de la sardinelle dans l'espace de la CSRP.

M. Moustapha Dème, co-modérateur de l'atelier, a ensuite pris le relais et a rappelé les objectifs de l'atelier avant d'inviter tous les participants à se présenter. Une pause-café de 15 minutes a suivi, puis une photo de groupe a été prise.

4.2. PRÉSENTATIONS INTRODUCTIVES



Avant la première présentation technique, un film de 5 minutes, réalisé par la CAOPA, a été projeté. Ce documentaire porte sur la surexploitation des ressources de petits pélagiques côtiers et ses conséquences en termes de menace sur la sécurité alimentaire des populations et de précarité et vulnérabilité des communautés côtières. Les impacts du changement climatique, les mauvaises pratiques de pêche et la surcapacité dans les pêcheries (conséquence d'un soutien financier public non contrôlé) ont été mis en relief pour justifier cette profonde crise que traversent les pêcheries de sardinelles.

Situation des petits pélagiques dans la sous-région

Dr Fambaye Ngom Sow, biologiste des pêches à l'ISRA/CRODT (Sénégal), a présenté la situation des petits pélagiques dans la sous-région. Au-delà du poids économique et social des petits pélagiques, Dr Sow a insisté particulièrement sur leur rôle écologique. Elle a abordé les modes d'exploitation de ces ressources : pêche artisanale, pêche côtière et pêche industrielle. Dr Sow a mis en relief la relation inverse entre l'effort de pêche déployé sur les sardinelles et les débarquements de ces espèces.

Malgré la forte augmentation de l'effort de pêche sur les ressources de petits pélagiques côtiers au niveau de la sous-région, les débarquements de sardinelles sont passés de 600 000 tonnes en 2014 à seulement 100 000 tonnes en 2024. La sardinelle plate se positionne ces dernières années devant la sardinelle ronde, avec des débarquements de 234 000 tonnes en 2024 pour la sardinelle plate, tandis que la sardinelle ronde ne représente que 6 % de la capture totale de petits pélagiques dans la région Nord-Ouest de l'Afrique.

La destruction des habitats critiques, la surexploitation des juvéniles, la surcapacité de pêche, les effets du changement climatique, la pêche INN (illégale, non déclarée et non réglementée) et l'industrie de farine de poisson ont été indexés, entre autres, comme les facteurs de crise des pêcheries de petits pélagiques côtiers dans l'espace CSRP.



Les **recommandations formulées par Dr Sow** face à cette crise s'articulent autour des aspects suivants :

- **Doter la recherche** de fonds conséquents pour suivre et évaluer la ressource ;
- **Élaborer** et mettre en œuvre des plans de gestion/aménagement à l'échelle sous-régionale ;
- **Renforcer** la surveillance afin de contrecarrer la pêche INN ;
- **Renforcer** les initiatives de gestion régionale et promouvoir des pratiques de pêche durable ;
- **Aller** vers une coopération renforcée entre les États membres de la CSRP.

Harmonisation des politiques sur les petits pélagiques

Dr Mika Diop, biologiste des pêches à la CSRP, a fait une présentation sur l'harmonisation des politiques sur les petits pélagiques (sardinelle en particulier) au niveau de la région de l'Afrique du Nord-Ouest.

Un partenariat entre la CSRP et le programme EAF Nansen, en étroite collaboration avec le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE), a été établi pour prendre en compte l'application d'avis scientifiques et de gestion concertée des pêcheries de sardinelles au niveau régional, dans les pays suivants : Sénégal, Mauritanie, Gambie et Guinée-Bissau.

À ce titre, une note d'orientation a été élaborée par des scientifiques et gestionnaires de ces pays en perspective de la Conférence des Ministres des pays membres de la CSRP de juillet 2025 sur les petits pélagiques, en particulier les sardinelles. Les parties prenantes, y compris les organisations de pêche artisanale, ont approuvé les principales recommandations et ont également souligné la nécessité d'appliquer des mesures d'accompagnement pendant les périodes de repos biologique.

Ces **recommandations** découlent de l'analyse de la situation actuelle des sardinelles rondes et plates qui font face à une situation extrême, avec une biomasse atteignant des niveaux alarmants jugés trop bas (source **FAO/COPACE**, juin-juillet 2024), marquée par une diminution de 58 % des captures totales au cours de la dernière décennie et une diminution de 85 % des captures de sardinelle ronde.
Au terme de sa présentation, **Dr Diop** a fait ressortir les actions communes préconisées à l'échelle sous-régionale, mais également celles spécifiques aux différents pays membres. Ces actions ont servi d'inputs aux groupes de travail prévus.

Plan d'Aménagement des Pêcheries de Sardinelles au Sénégal (PAPS)

Dr Abdoulaye Sarre a présenté le Plan d'Aménagement des Pêcheries de Sardinelles au Sénégal (PAPS), élaboré avec l'appui du projet Sardinelles Partagées du programme EAF Nansen.

La **FAO**, à travers ce projet, a apporté son soutien au Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM), par l'intermédiaire de la Direction des Pêches Maritimes (DPM), dans l'élaboration du Plan d'Aménagement de la Pêcherie (PAP) de Sardinelle du Sénégal selon l'Approche Écosystémique des Pêches.



Le Sénégal s'apprête à dérouler, avec l'appui du programme Nansen, la deuxième phase du projet Sardinelles Partagées, après avoir conduit la première phase qui a couvert la période de janvier 2021 à décembre 2024. Dans l'espace de la sous-région, l'initiative Sardinelles Partagées comprend quatre projets nationaux (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau) et un projet régional au sein de la CSRP.
En ce qui concerne les Plans d'Aménagement de la Pêcherie de Sardinelles et leur état de mise en œuvre, le Sénégal et la Gambie ont déjà validé leurs plans, la Mauritanie est en phase de le faire et en Guinée-Bissau, le processus suit son cours.
Le projet Sardinelles Partagées dans sa phase II au Sénégal prévoit d'appuyer la mise en œuvre avec un important volet de communication.

Portée économique, sociale et culturelle de la sardinelle

M. Ngagne Mbao, Représentant de CAPE, est largement revenu sur la portée économique, sociale et culturelle de la sardinelle en Afrique de l'Ouest. Il a insisté sur la crise que traversent les pêcheries de sardinelles, les facteurs déclencheurs et leurs conséquences sur les populations en général et les communautés côtières en particulier.
M. Mbao a terminé sa présentation avec un message fort de CAPE à l'endroit des communautés de pêche ouest-africaines :

> *« La sardinelle doit arriver dans les filets des pêcheurs artisans, être transformée par les femmes, et rester dans l'assiette des populations ouest-africaines. C'est leur source de protéines la plus sûre, une assurance contre l'insécurité alimentaire. Il faut suivre la science, appliquer sans délai les recommandations du COPACE, et mettre en place une gouvernance régionale forte, participative et transparente. Préserver la sardinelle, c'est préserver l'avenir alimentaire. »*



Évaluation collective des mesures de gestion des petits pélagiques par pays

Les organisations de pêche artisanale des pays membres de la CSRP (Sénégal, Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Cabo Verde, Sierra Leone, Guinée) et celle du Maroc se sont livrées à un exercice d'évaluation collective des mesures de gestion mises en place dans leurs pays respectifs. Les informations livrées ont été mises à profit dans les groupes de travail prévus.

Il convient de noter l'intervention de **M. Abdoulaye Kontao**, représentant du Mali (pays continental), intéressé par la gestion de la sardinelle. Pour rappel, le Mali est un pays consommateur de sardinelles et, en période de décrue qui dure cinq mois, le déficit de poisson du pays est comblé par les sardinelles en provenance des pays membres de la CSRP.



Gouvernance pour une gestion concertée des petits pélagiques

Cette présentation a été faite par M. **Moustapha Kébé** du PRCM. Après avoir évoqué l'importance des petits pélagiques, M. Kébé est revenu sur les enjeux socio-économiques et les pressions et menaces exercées sur ces ressources, pour ensuite aborder les défis actuels de gouvernance que sont :



- La nature transfrontalière des stocks ;
- Les conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle ;
- Le manque de données fiables.

Il a par la suite listé les principes d'une gouvernance concertée : l'approche écosystémique, la participation et la cogestion, la transparence et la redevabilité.

Les recommandations formulées sont les suivantes :

- Renforcer la volonté politique ;
- Sécuriser les financements ;
- Renforcer la science indépendante ;
- Capaciter les acteurs locaux ;
- Améliorer la coordination ;
- Encourager la participation.

Documentaire : « Sardines : une responsabilité partagée »

Ce film documentaire explore le rôle vital de la sardinelle en Afrique de l'Ouest, en soulignant son importance pour la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et les économies locales, en particulier pour les femmes impliquées dans la transformation et le commerce.

Il se penche sur les migrations saisonnières des sardinelles, les techniques de pêche utilisées par les flottes artisanales et industrielles, et les menaces croissantes de surexploitation.

4.3. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS

Les différentes présentations ont suscité de nombreux échanges parmi les participants, qui ont partagé leurs expériences et proposé des pistes de réflexion synonymes de solutions aux problèmes soulevés. Ces contributions ont également enrichi les travaux en groupes. Les problématiques identifiées incluent :

Surexploitation : un problème lié à l'effort de pêche

La forte pression exercée sur les petits pélagiques résulte de la combinaison d'une pêche artisanale et d'une pêche industrielle aux capacités accrues, favorisées par un soutien financier public conséquent et continu, dont une péréquation sur le carburant pêche, des détaxes sur les équipements de pêche et divers dons. Les impacts du changement climatique, la pêche INN et les pratiques de pêche non durables (pêche de juvéniles) viennent compléter ce tableau.

Valorisation des petits pélagiques

On assiste de plus en plus à un usage non alimentaire des petits pélagiques avec la prolifération d'industries de farine de poisson, constituant une menace pour la sécurité alimentaire. À cela s'ajoute l'exportation des petits pélagiques côtiers congelés en l'état. Il s'agit aujourd'hui de favoriser la consommation humaine locale des sardinelles et de mettre sur le marché régional des produits élaborés, sources de valeur ajoutée et susceptibles de consolider les emplois du secteur.
Pour l'industrie de farine de poisson, la production doit être limitée à la transformation des rebuts et des déchets de poisson.

Données de recherche sur les petits pélagiques limitées

Le peu de données obtenues ces dernières années sur les petits pélagiques dans l'espace des pays de la CSRP s'est fait avec des bateaux étrangers. Les bateaux de recherche de la sous-région sont quasiment tous immobilisés à quai, faute de moyens financiers pour assurer les réparations et l'entretien. Il est recommandé de renforcer les moyens de la recherche halieutique pour une évaluation continue des ressources disponibles et la fourniture d'avis scientifiques fiables, tant pour la gestion des pêches que pour la définition des politiques de développement.

Surveillance du secteur de la pêche

La surveillance des pêches au Sénégal souffre de plusieurs handicaps, dont le manque d'équipements modernes tels que des systèmes de surveillance par satellite, des radars maritimes ou des moyens de communication avancés. Ces faiblesses dans la chaîne de détection limitent la capacité de réaction rapide face aux activités illégales en mer.
La vétusté des centres secondaires de surveillance côtière (vieillissement des infrastructures et des équipements de détection et de communication) constitue aussi un frein majeur à l'efficacité des dispositifs de contrôle maritime.
Pour réduire sensiblement les coûts de la surveillance des pêches en vue de la rendre plus efficace et plus soutenable pour l'État, il s'agira surtout de favoriser une surveillance participative mettant les communautés de pêcheurs au cœur du dispositif.

Encadrement et professionnalisation des métiers

La promotion de l'emploi dans toute la chaîne de valeur pêche passe nécessairement par l'amélioration des conditions de travail et de sécurité des pêcheurs, et le renforcement des compétences et qualifications en mettant en place des formations adaptées aux évolutions du secteur.

Application des lois et règlements

Une gestion durable des ressources maritimes passe par le respect des mesures techniques instituées dans les différents pays, notamment : l'immatriculation des embarcations, les conditions d'accès aux ressources, la délimitation des zones de pêche, l'institution de taille minimale de débarquement pour certaines espèces, la réglementation en matière de maillage, l'interdiction de certains engins, l'institution de quotas de pêche, et la protection de certaines espèces.

Mise en place d'un système de communication

Il est nécessaire de mettre en place un système de communication pour le partage des informations importantes du secteur, la sensibilisation pour un changement de comportement qualitatif, et une plus grande implication des radios communautaires dans la mise à niveau de toutes les parties prenantes de la pêche sur les thématiques majeures du secteur dans l'espace couvert par la CSRP.

Existence d'organisations professionnelles fortes

Il est indispensable de disposer d'organisations professionnelles de la pêche artisanale fédératives, fortes, renforcées et mieux structurées, capables de porter leurs revendications spécifiques au cœur du processus de prise de décision, d'assurer la sécurité de leurs membres dans le travail et de valoriser au mieux leurs productions.



4.4. Travaux de groupe

Les discussions et présentations précédentes ont servi de base pour guider les travaux de groupes. Les participants ont été répartis en deux groupes chargés de traiter chacun deux thématiques.

Le Groupe 1 a été chargé de mettre en priorité les mesures de gestion retenues lors de la dernière réunion des Ministres des Pêches de la CSRP et de proposer des actions d'accompagnement pour leur mise en œuvre.

Le Groupe 2 a réfléchi sur les responsabilités des pays membres de la CSRP dans la gestion durable des ressources de sardinelles et sur les enjeux pour les communautés de pêche artisanale des pays membres de la CSRP.

Restitution du Groupe 1 : Mesures de gestion proposées avec mise en œuvre prioritaire

Ces mesures, validées par les participants à l'atelier, concernent à la fois le niveau régional et le niveau national.

Au niveau régional

- **Fermeture**s synchronisées au niveau des pays membres de la CSRP (recherche de dates adaptées à chaque pays) ;
- **Réorienter** l'utilisation des petits pélagiques vers la consommation humaine directe et limitation des usines de farine de poisson à la transformation des rebuts et déchets ;
- **Harmoniser** la Taille Minimale de Capture de la sardinelle à 18 cm (limite totale) ;
- **Renforcer** le système de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) ;
- **Améliorer** la coordination sous-régionale globale.

Au niveau national

- **Mauritanie :**
- **Réduire** la mortalité par pêche d'environ 60 % en adoptant des mesures de gestion appropriées, telles que des quotas de captures plus bas, des contrôles d'effort plus stricts, des restrictions d'engins et des fermetures saisonnières ou spatiales ;
- **Maintenir** le moratoire national sur l'utilisation de la sardinelle ronde pour la production de farine de poisson ; étendre le moratoire à la sardinelle plate et à l'ethmalose ;
- **Renforcer** la gestion spatiale en appliquant des mesures de zonage (par exemple, permettre seulement la pêche artisanale dans un rayon de 1,5 mille nautique ; délimiter les zones côtières et industrielles selon les isobathes) pour protéger les principales zones de reproduction et d'alevinage, y compris une protection renforcée du Parc National du Banc d'Arguin ;
- **Promouvoir** le développement de la transformation de la sardinelle, en recherchant la coopération technique pour améliorer les structures de transformation ;
- **Exclure** les chalutiers-bœufs (chalutage en bœuf) des opérations de pêche.





SÉNÉGAL

- **Appliquer** des mesures de zonage qui délimitent clairement les zones autorisées et interdites pour les flottilles artisanales, côtières et industrielles ;
- **Promouvoir** l'adoption d'engins de pêche plus sélectifs pour réduire les prises accessoires d'espèces non ciblées et protéger les juvéniles ;
- **Améliorer** la gestion post-capture et les processus de valeur ajoutée afin d'augmenter les retombées économiques malgré la réduction des captures ;
- **Réorienter** les programmes existants de subventions (notamment sur les moteurs) afin d'apporter un soutien temporaire aux revenus des pêcheurs durant les saisons où la pêche est interdite ;
- **Les parties prenantes insistent** sur la mise en place d'une taxe nationale ou d'un fonds de solidarité pour compenser les pertes de revenus, car les pêcheurs n'accepteront pas de coûts supplémentaires sans avantages tangibles.

GAMBIE

- **Mettre en œuvre** les mesures de zonage existantes qui délimitent clairement les zones autorisées et interdites aux flottilles artisanales et industrielles ;
- **Protéger** les principales zones d'alevinage et de reproduction par la désignation de zones où la pêche est interdite.

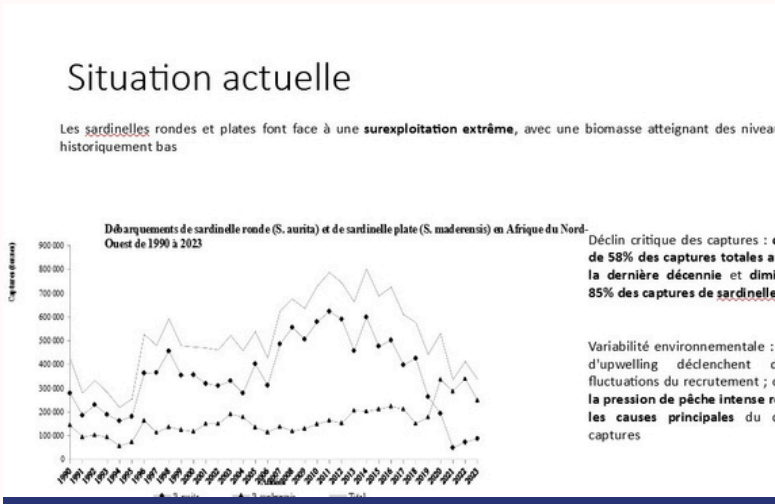
GUINÉE-BISSAU

- **Développer et mettre** en œuvre un zonage spécifique pour les pêcheries artisanales de petits pélagiques ;
- **Désigner** des zones côtières d'interdiction de la pêche pour protéger les principaux habitats d'alevinage, essentiels pour le recrutement.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ESSENTIEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

Il s'agit de soutiens multiformes, notamment :

- Une volonté politique forte ;
- La coopération entre les États ;
- Le soutien des parties prenantes ;
- La coordination sous-régionale pour une mise en œuvre réussie.



Restitution du Groupe 2 : Responsabilités des pays membres et enjeux pour les communautés

Responsabilités des pays membres de la CSRP pour une gestion concertée de la pêche durable des petits pélagiques

Gestion et préservation des ressources

- **Assurer** la durabilité des stocks partagés (sardinelle, maquereau, chinchard, anchois) ;
- **Mettre** en place un système de gestion harmonisé (quotas de capture régionaux) ;
- **Harmoniser** les périodes de repos biologique.

Surveillance contre la pêche INN (illégale, non déclarée, non réglementée)

- **Renforcer** les systèmes de suivi, contrôle et surveillance (VMS, inspections) au niveau national et régional ;
- **Développer** la coopération pour le partage d'informations sur les navires contrevenants ;
- **Arrêter** des sanctions coordonnées pour dissuader la pêche INN.

Recherche scientifique et évaluation des stocks

- Renforcer la recherche au niveau national et régional ;
- Contribuer à des campagnes conjointes d'évaluation scientifique ;
- Partager les données biologiques et socio-économiques ;
- Développer une base de données régionale commune.

Harmonisation des politiques et réglementation

- Mettre en cohérence les plans d'aménagement nationaux ;
- Adopter des réglementations régionales harmonisées (engins, maillages, zones interdites) ;
- Favoriser la cogestion avec les communautés de pêche artisanale.

Développement socio-économique durable

- Promouvoir la valorisation locale des captures (transformation, emploi) ;
- Protéger les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux ;
- Soutenir la sécurité alimentaire.

Coopération et gouvernance régionale

- Participer activement aux mécanismes de concertation (CSRP, COPACE/FAO) ;
- Respecter les décisions collectives et accords adoptés ;
- Mobiliser des financements et partenariats internationaux pour appuyer la gestion durable.

Enjeux pour les communautés de pêche artisanale des pays membres de la CSRP

Sécurité alimentaire et nutrition

- Les petits pélagiques (sardinelles, chinchards, maquereaux, anchois) sont la principale source de protéines animales pour des millions de personnes en raison de leur disponibilité et de leur accessibilité ;
- Le soutien financier public apporté à la pêche artisanale doit maintenir cette disponibilité et cette accessibilité des sardinelles aux populations.

Moyens de subsistance et emploi

- La pêche artisanale emploie directement des centaines de milliers de pêcheurs et indirectement des millions de personnes (mareyeurs, transformateurs, transporteurs) ;
- La raréfaction des stocks fragilise ces activités vitales.

Accès aux ressources

- Les communautés artisanales se trouvent en concurrence avec les flottes industrielles (nationales et étrangères) ;
- L'enjeu est de garantir un accès prioritaire et durable aux petits pélagiques pour la pêche artisanale.



Durabilité des pratiques

- durablement ;
- L'absence de règles collectives favorise la surpêche et met en péril leur avenir ;
- Nécessité de respecter les réglementations sur les zones de pêche, les engins de pêche, etc.

Participation et représentation des communautés

- Risque de marginalisation si les décisions sont prises uniquement au niveau national ou industriel ;
- Importance de la représentativité des communautés dans les instances régionales (CSRP, COPACE) ;
- Mise en place de comités locaux ou plateformes pour mieux s'impliquer dans la gestion ;
- Institutionnalisation de ces comités.

Valeur ajoutée et développement local

- Les communautés veulent que les captures soient transformées localement pour créer de la richesse et de l'emploi ;
- Aujourd'hui, une grande partie des pélagiques est exportée (farine de poisson, surgelés), avec peu de bénéfices locaux.

Résilience face aux changements climatiques et catastrophes naturelles

- Les stocks migrent en raison du réchauffement des eaux et de l'acidification ;
- Les artisans sont les plus vulnérables face à ces changements, faute de moyens techniques pour s'adapter.

Soutien financier à la pêche artisanale

- Subventions soutenues mais bien orientées ;
- Financement à partir des fonds issus des accords de pêche (appui sectoriel).

4.5. Réflexion sur les commissions mixtes transfrontalières

Abordant ce sujet, le facilitateur a remis la parole au Président de la CAOPA, **M. Gaoussou Gueye**, pour en livrer la quintessence.

Parlant de l'importance de ces sous-commissions mixtes, M. Gueye a fait état d'une expérience réussie avec la mise en place, en 2008, de la sous-commission mixte des organisations professionnelles de la pêche artisanale du Sénégal (CONIPAS) et de la Mauritanie (FNP). Cette commission avait été créée pour régler, entre autres, les problèmes nés des activités de pêche entre les deux pays.
En éclaireur, elle se réunissait la veille de la rencontre de la commission officielle liant les deux pays et qui statuait sur le protocole d'accord de pêche. La sous-commission mixte prenait par la suite part aux travaux de la commission officielle et avait en charge, dans le protocole, le suivi et la commercialisation des 15 % de débarquement octroyés à la partie mauritanienne dans le cadre des accords.
En 2009, la sous-commission est intervenue positivement dans le cadre de la restitution de 29 pirogues sénégalaises arraisonnées à cette époque, ce qui a même valu le déplacement du Ministre de la Pêche de la Mauritanie à Saint-Louis pour procéder, avec son homologue du Sénégal, à la cérémonie de restitution.
Cette sous-commission n'a malheureusement pas prospéré en raison de difficultés intervenues dans le fonctionnement du CONIPAS.
Compte tenu de l'importance de la sous-commission et des solutions qu'elle peut apporter, M. Gueye a insisté sur la nécessité de la redynamiser et, au-delà, de mettre en place d'autres sous-commissions dans les autres pays frontaliers pour davantage encadrer et soutenir la pêche artisanale.

4.6. Cérémonie de clôture

L'atelier de concertation sur la gestion durable de la sardinelle dans l'espace des pays membres de la CSRP s'est terminé par une cérémonie officielle de clôture, marquée par plusieurs interventions significatives.

01

Intervention du Président de la CAOPA
M. **Gaoussou Gueye**, Président de la CAOPA, a exprimé sa gratitude et ses remerciements envers tous les participants, les partenaires (Fauna & Flora, CAPE, PRCM, CSRP, FAO), l'administration des pêches à travers le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, l'équipe facilitatrice et l'équipe de coordination de l'atelier. Il a particulièrement remercié l'équipe d'interprètes pour le travail soutenu pendant ces deux jours.
M. Gueye a exhorté les leaders d'organisations professionnelles à s'acquitter davantage de connaissances pour défendre la profession, à mieux collaborer avec la recherche, l'administration, les juristes et les parlementaires, afin d'en faire des alliés et non des ennemis. M. Gueye a invité à mieux comprendre l'esprit des directives volontaires pour mieux dialoguer avec toutes les structures, même au-delà du secteur de la pêche.

02

M. Moustapha Kébé, au nom du PRCM, a adressé ses remerciements pour avoir longtemps cheminé avec la CAOPA. Il a réaffirmé l'engagement du PRCM à soutenir les acteurs à travers la CAOPA et s'est félicité que, sous son leadership, le PRCM vienne de finaliser un projet avec Fauna & Flora. M. Kébé a exhorté toutes les parties prenantes de la pêche à faire preuve de transparence à tous les niveaux, y compris étatiques.

M. Juan F. L. Sanchez, Représentant de l'ONG Fauna & Flora, a salué la pertinence de l'intervention du Président de la CAOPA à qui il a adressé ses vifs remerciements pour lui avoir donné l'opportunité d'une rencontre fort enrichissante. Des remerciements ont été également adressés aux autres partenaires du projet et à l'ensemble des participants. Souhaitant arriver à l'issue de ce projet à parler d'une seule voix, Fauna & Flora s'est dit prêt à soutenir tous les partenaires.

03

M. Coumba Ndoffène Diouf, Représentant du Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime, a clôturé l'atelier en se réjouissant du travail conduit de fort belle manière et avec efficacité au terme des 48 heures. Au nom de Madame le Ministre, il a adressé ses remerciements à chacun et chacune pour l'engagement qui a permis d'aboutir à des résultats positifs.
Abordant la question des sous-commissions mixtes, M. Diouf a ajouté qu'elle constitue la clé tant rêvée pour régler les problèmes et a exhorté l'ensemble des acteurs à œuvrer dans ce sens. Il a souligné que la Gambie a l'obligation d'être solidaire avec sa voisine de la Guinée-Bissau et vice-versa, et que par conséquent, la balle est dans le camp des acteurs professionnels de la pêche artisanale.
« Avec les acteurs, nous avons une belle carte en main et tous les acteurs devraient être en mesure de disposer des informations nécessaires. À ce titre, les sous-commissions ont un rôle essentiel à jouer », a-t-il déclaré. L'État accorde une attention particulière aux résultats des travaux et attend les conclusions.
Remerciant la CAOPA, les partenaires, l'ensemble des participants et souhaitant à tout un chacun un bon retour, M. Diouf, au nom de Madame le Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime, a déclaré clos les travaux de l'atelier sur la gestion de la sardinelle dans l'espace des pays membres de la CSRP.









Liste des sigles et abréviations

- ***CSRP :*** *Commission Sous-Régionale des Pêches*
- ***CAPE*** *: Coalition pour des Accords de Pêches Équitables*
- ***PRCM*** *: Programme Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest*
- ***FAO*** *: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*
- ***COPACE*** *: Comité de Pêche de l'Atlantique Centre-Est*
- ***EAF Nansen*** *: Programme « Approche Écosystémique des Pêches » du projet Nansen*
- ***ISRA/CRODT*** *: Institut Sénégalais de Recherches Agricoles / Centre Régional Océanographique de Dakar-Thiaroye*
- ***MPEM*** *: Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (Sénégal)*
- ***PINDNR*** *: Pêche Illégale, Non Déclarée et Non Réglementée*
- ***SCS*** *: Suivi, Contrôle et Surveillance*

